

Isolement social : un fait social méconnu à mettre à l'agenda pour mieux le combattre

Rapport et avis « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité? »

PUBLIÉ LE 28/06/2017

Mercredi 28 juin 2017 – Un.e Français.e sur dix est en situation d'isolement social. Il.elle.s sont bien plus nombreux.ses (22% de la population) à ne pouvoir compter que sur un réseau fragile de relations. Dans ce contexte, le CESE appelle à faire de la prévention et de la lutte contre l'isolement social une priorité nationale. Il formule plusieurs propositions pour articuler l'implication citoyenne avec l'action des professionnel.le.s et des institutionnel.le.s, en partant de la proximité et des territoires.

Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes en France vivent en situation d'isolement social. Le CESE juge impératif, pour mieux comprendre et mieux prévenir ce phénomène, d'en donner une définition. Pour lui, l'isolement social est « la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou dans leur qualité?, est en situation de souffrance et de danger. ».

Le risque d'être isolé.e augmente très fortement avec l'âge, mais une part de plus en plus large de la population française est concernée : personnes atteintes de maladies chroniques, chômeur.euse.s, jeunes, familles monoparentales, proches aidant.e.s... Si l'isolement social concerne toutes les catégories socio-professionnelles, la pauvreté est un facteur aggravant : quand elle s'ajoute au handicap, elle multiplie par trois le risque de solitude. L'isolement social est aussi un facteur aggravant dans des situations de fragilité et de vulnérabilité psychologique : il est une cause d'accélération de la perte d'autonomie et il participe à la dégradation globale de la santé des personnes concernées.

Dans son rapport et son avis, qui seront examinés par l'assemblée plénière le 28 juin, le CESE s'est attaché à mieux comprendre l'isolement social, ses mécanismes et ses conséquences, avant de formuler 20 recommandations pour le prévenir et le combattre.

Parmi les recommandations phares :

- La mobilisation des nombreuses initiatives citoyennes qui constituent un pilier de la lutte contre l'isolement social. Le CESE préconise de déployer sur tout le territoire des « équipes citoyennes » qui seraient reconnues comme des partenaires à part entière et d'articuler leur action avec celle des acteur.rice.s professionnel.le.s et institutionnel.le.s. Autre recommandation : le CESE propose d'articuler Service civique, Réserve civique et Equipes citoyennes dans le cadre d'une grande cause quinquennale d'engagement contre l'isolement social.
- Partir des initiatives existantes et privilégier les modes de coordination entre intervenant.e.s déjà mis en œuvre. C'est pour le CESE sur le plan local que doit s'organiser l'animation et la coordination des différent.e.s acteur.rice.s.

Ainsi, la lutte contre l'isolement social doit-elle se faire à plusieurs échelles :

- au niveau communal, pour l'animation des coopérations entre acteur.rice.s;
- au niveau départemental ou métropolitain, pour la coordination stratégique de la démarche avec, entre autres, l'inscription de la lutte contre l'isolement social dans les objectifs des documents stratégiques des politiques territoriales ;
- au niveau national, avec son inscription dans les objectifs du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- Le pilotage national doit se situer à un niveau interministériel et disposer des moyens de repérer, valoriser et diffuser les pratiques innovantes mises en œuvre dans les territoires. Le CESE préconise pour cela d'utiliser le numérique et de créer une

base de données et d'échanges en ligne.

page2image9696

Ce rapport et cet avis rapportés par Jean-François SERRES (groupe des associations) pour la section des Affaires sociales et de la santé du CESE, présidée par Aminata Koné, ont présentés lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 28 juin 2017 à 14h30.

Le rapport et l'avis ont été adoptés en plénière avec 164 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

[Télécharger](#)